

Propriété, Ordre Légal

Voilà un échantillon des lois qui existent dans la Virginie, et dont le haut besoin se fait généralement sentir dans tous les Etats du Sud, s'il faut en croire les journaux et les législatures à leur dévotion. Du reste, cette charmante Légalité est du superflu, un objet de luxe dont pourraient aisément se passer messieurs les pères ou tuteurs de la *grande République modèle*. N'ont-ils pas, à défaut de lois pour incarcérer les personnes, la sainte inquisition des maîtres-de-poste autorisés par le gouvernement fédéral à — et cela dans le Nord comme dans le Sud, — intercepter toute lettre ou tous journaux qui leur semblent suspects ?

Sec. 28. — Si une personne libre écrit ou imprime, ou fait écrire ou imprimer, aucun livre ou aucune chose (thing) avec l'intention d'exciter les nègres de cet Etat à se révolter ou à faire une insurrection, ou de leur inspirer la résistance au droit de propriété des maîtres sur leurs esclaves, ou si elle fait sciemment circuler tel livre ou tel écrit avec l'intention d'aider aux fins qu'il indique, elle sera condamnée à un an, pour le moins, et à cinq ans, pour le plus, d'emprisonnement au Pénitencier.

Sec. 29. — Si un maître-de-poste ou un assistant-maître-de-poste sait qu'un tel livre ou un tel écrit a été reçu à son office dans la malle, il en donnera avis à quelque juge, qui, après investigation des circonstances, fera brûler en sa présence ledit livre ou ledit écrit ; et s'il lui paraît que les personnes auxquelles il était adressé y aient souscrit bien qu'elles en connussent le caractère, ou aient consenti à le recevoir, ou consentent à y souscrire et à le recevoir afin d'aider aux projets des Abolitionistes, il les fera arrêter et incarcérer.

Ce qu'il y a de non moins curieux ce sont les commentaires par A plus B de la presse *honnête* et *modérée* des contrées méridionales. Quel dommage que l'espace nous manque pour les reproduire.

Et dire qu'en France, en 48, il y avait encore des soi-disant républicains pour nous vanter cette soi-disant République !

[*Le Libéraire, Journal du Mouvement Social*, 3^{ème} année, n° 21, 31 janvier 1860]